

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 juillet 2008

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° 2008-8-7-4

Service consulté

**Modification relative à la représentation du Conseil Général au sein de
l'Agence Culturelle d'Alsace**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de modifier la liste des représentants du Conseil Général au sein de l'Agence Culturelle d'Alsace, désignés le 3 avril 2008 en séance plénière

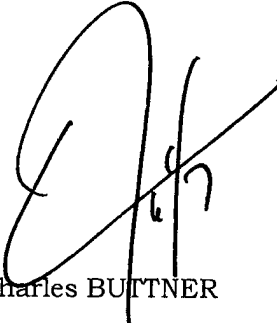
Par délibération du 3 avril 2008, l'Assemblée départementale a désigné MM. Guy Daesslé et Guy Jacquey comme représentants titulaires du Conseil Général aux instances délibératives de l'Agence Culturelle d'Alsace (ACA), ainsi que M. Frédéric Hilbert en qualité de suppléant.

Or, les statuts de l'Agence Culturelle d'Alsace ne prévoient pas la désignation de suppléant pour les représentations des collectivités membres de droit.

Par courrier du 22 avril 2008, l'Agence Culturelle m'informe que son Conseil d'Administration, réuni le 21 avril 2008, n'a pas souhaité suivre cette disposition qui l'aurait contraint à modifier ses statuts.

En conséquence, les représentants du Département à l'Agence Culturelle d'Alsace sont MM. Guy Daesslé et Guy Jacquey.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUITNER